

**RÈGLEMENT**  
**TRAIL DU PIC DES FEES 2018**  
**SAMEDI 15/12/18**

**Art. 1 PRÉSENTATION**

- CREASPORTS ORGANISATION organise dans le cadre des Hyères Running Days le Trail du Pic des Fées.

Distance de 21 KM avec 1100m de D+ sur routes, chemins et sentiers de randonnées entre Hyères

**Art. 2 LIEU**

Départ 9h00 Hippodrome de HYERES

**Art. 3 ASSURANCE (voir règlement général Hyères Running Days)**

**Art. 4 SÉCURITÉ (voir règlement général Hyères Running Days)**

**Art. 5 RESPONSABILITÉ (voir règlement général Hyères Running Days)**

**Art. 6 MODALITÉS D'INSCRIPTIONS**

- FRAIS D'INSCRIPTIONS :**

23€ jusqu'au 09/12/18

28€ Après cette date dans la limite des dossards disponibles (500)

20€ TARIF SPECIAL CLUB pour les inscriptions groupées (minimum 10 personnes)

Non-participation : Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation individuelle sans justificatif qui vous permettra d'être remboursé en cas de blessure ou maladie au moment de la course.

PACK RUN/RUN : Si vous vous inscrivez à deux épreuves payantes du programme des Hyères Running Days vous recevrez en plus un cadeau. Attention pour bénéficier de ce cadeau supplémentaire vous devez vous inscrire sur les deux épreuves au même moment en cochant la case RUN/RUN. Offre individuelle, vous récupérerez ce cadeau au moment du retrait de vos dossards.

Avec votre inscription vous recevrez :

Un cadeau logoté Hyères Running Days, un Gobelet Salomon, le dossard, un accès pour une séance gratuite à Fitness Park. (Av 83), l'accès aux postes de ravitaillement pendant et après la course, la possibilité de participer au tirage au sort de lots de valeur et pour les meilleurs des nombreuses récompenses de notre partenaire Salomon sur les podiums.

**PIECE A FOURNIR :**

- Cette épreuve est ouverte aux coureurs (ses) licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de 18 ans.
- La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation d'une licence FFA, FFTRI en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course pédestre en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par internet sur [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté

En cas d'annulation, nous ne procéderons à aucun remboursement. Les frais d'inscriptions serviront à rembourser les sommes engagées et s'il reste des bénéfices ils seront attribués à une association caritative partenaire de l'événement.

#### **Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS**

- Le dossards pour **LE TRAIL DU PIC DES FEES** seront disponibles  
-Le samedi 15/12/18 à l'hippodrome de Hyères de 7h00 à 8h30  
Courses Limitées à 500 participants

#### **Art. 8 RÉGLEMENTATION**

##### PARCOURS :

Un vrai parcours de trail avec toute sa technicité, soyez vigilant !

Le parcours sera gardé secret jusqu'à la veille de la course. Nous traversons quelques propriétés privées ou nous avons des autorisations mais ne pouvons nous permettre trop de reconnaissances en amont.

##### MATERIEL OBLIGATOIRE :

Réserve d'eau minimum 600ML

Chaussure de Trail Running

Téléphone portable (le numéro du PC course sera positionné sur le dossard en cas de problème)

##### RAVITAILLEMENTS :

Un point d'eau sera positionné au 9<sup>ème</sup> Km, un ravitaillement sera positionné au 15<sup>ème</sup> km.

#### DECHETS PARCOURS :

Attention vous ne devez pas jeter de déchets sur le parcours. Si cet acte est constaté par un organisateur nous prononcerons à une disqualification.

#### BALISAGE :

Le balisage sera matérialisé par de la rubalise et de la bombe de couleurs fluo rose. Si vous ne voyez pas ni de bombe, ni de rubalise pendant 200m c'est que vous vous êtes égarés.

Faites demi-tour !

#### SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des équipes médicales seront présentes

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Des secouristes seront également présents tout au long du parcours.

Les médecins sont habilités à mettre hors épreuve toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

#### BARRIÈRES HORAIRES :

Vous avez 4h Max pour parcourir les 21km, une barrière horaire sera placée au 17km. A partir de 3h00 de course les coureurs seront orientés vers une fin de parcours plus courte et moins difficile. Par contre les coureurs concernés par cette orientation ne pourront prétendre à un podium quelque soit leur catégorie.

## MODIFICATIONS DU PARCOURS / ANNULATION DE L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la manifestation.

Le départ pourra être reporté ou annulé.

L'annulation, le report ou la modification de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le responsable du parcours, l'organisateur ainsi que le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

## RECOMPENSES ET CLASSEMENTS:

Tous les concurrents se verront offrir un cadeau logoté Hyères Running Days, un gobelet Salomon et un accès pour une séance gratuite à Fitness Park. (Av 83)

Un classement scratch homme et femme puis les trois premiers de chaque catégorie seront récompensées à l'issue de la course.

Attention la remise des prix et le tirage au sort auront lieu sur l'Hippodrome de Hyères à 13H.

**Art. 09 IMAGE (voir règlement général Hyères Running Days)**

**Art. 10 DONNÉES PERSONNELLES (voir règlement général Hyères Running Days)**

## **Art. 11 ENGAGEMENTS**

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement général des HYERES RUNNING DAYS et du TRAIL DU PIC DES FEES et l'accepte dans son intégralité.